



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

11 juin 2025

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal](#).

L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 conseillers, 9 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Jean-Claude Guillemain.

### 1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté avec ses modifications.

### 2. Vote sur la non-lecture du procès-verbal de la dernière séance

Accepté à la majorité

### 3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 15 mai 2025.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté par envoi électronique.

### 4. Communications du bureau

[Madame Line Seewer, Présidente](#), informe que les prochains Conseil communaux se tiendront les 10 septembre, le 8 octobre, et le **jeudi** 4 décembre.

Elle précise que la modification du règlement communal, suspendue en raison d'une réforme de la loi sur les communes, pourra être relancée en raison du retard pris par cette réforme. Elle proposera donc au prochain Conseil de nommer la Commission initialement prévue.

Elle informe que le rapport d'activité du Réseau Enfant Chablais est disponible sur les places et invite à en prendre connaissance.

Enfin, elle rappelle qu'un apéritif aura lieu au Carnotzet à l'issue de la séance.



5. **Préavis no 42/25 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2024.** Rapport de la commission lu par [Madame Patrizia Weber, Conseillère](#), qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

[Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), remercie la Commission pour la qualité des échanges et rappelle que la Commission des finances a participé à la revue des comptes. Elle indique qu'au lieu du déficit budgété de 194'000 CHF, les comptes présentent un bénéfice de 93'000 CHF, porté à près de 800'000 CHF avec les attributions aux comptes de préfinancement, soit un écart d'environ un million.

Elle précise que cette différence s'explique surtout par un retour de péréquation plus favorable (+200'000 CHF), l'activation de charges foncières pour les Vernes (~200'000 CHF), des coûts ARASAPE inférieurs au budget (~100'000 CHF) et divers reports ou écarts mineurs.

Aucune affectation au fonds de réserve n'est prévue, les montants étant orientés vers le préfinancement de deux projets : la Rotzérane (200'000 CHF) et le projet DUO (500'000 CHF), pour en limiter l'impact futur sur le fonctionnement. Elle conclut en rappelant que les futures charges du nouveau collège absorberont largement ces bénéfices et imposeront de rester prudents.

[Madame Line Seewer, Présidente](#), ouvre la discussion.

[Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller](#) relève que la Commission de gestion rencontre des difficultés pour analyser efficacement certains postes comptables et que la Commission des finances, sollicitée cette année, a constaté les mêmes limites, faute d'expertise financière spécialisée.

Il explique avoir pris connaissance du rapport annuel de l'auditeur externe, qui réalise un examen succinct offrant un niveau d'assurance limité, sans possibilité de formuler d'avis ou de recommandations. Il s'interroge donc sur l'opportunité, une fois par législature, de réaliser un audit complet des comptes afin d'obtenir des recommandations et une analyse approfondie, ce que ni la Commission de gestion ni la Commission des finances ne peuvent actuellement fournir.

[Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), précise que, bien que qualifié de « succinct », le contrôle fiduciaire dure deux jours complets, avec un examen détaillé de tous les comptes et documents en collaboration avec le boursier. Les lignes sont vérifiées une à une et les points problématiques passés en revue, ce qui en fait un travail très complet, même si ce n'est pas un audit au sens strict.

Elle indique que cette procédure est la même dans les communes voisines et rappelle que le rôle de la Commission des finances n'est pas de réaliser un audit, mais de vérifier que la gestion paraît correcte et de poser les questions nécessaires, les pièces comptables étant mises à disposition.

Elle ajoute qu'un changement de fiduciaire est envisagé à moyen terme, ce qui pourrait permettre un regard neuf et, éventuellement, un contrôle encore plus approfondi.

[Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller](#), demande des précisions sur les amortissements d'un (1) CHF par an, notamment pour les anciens Moulins, le patrimoine financier et le plan directeur communal.

[Madame la Syndique](#) explique qu'il s'agit d'une règle comptable permettant de maintenir ces éléments dans les comptes à valeur symbolique, afin de conserver leur trace historique.

[Madame Line Seewer, Présidente](#), constatant l'absence de nouvelles questions ou remarques, annonce que, avant de passer au vote sur les conclusions du préavis, les points 6 et 7 seront traités. Le point 6 concerne les réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission de gestion. Elle donne ensuite la parole à [Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), pour une explication complémentaire déjà transmise aux Conseillers.



## 6. Réponses aux vœux de la Commission de gestion

Madame Aurélie Tulot, Syndique rappelle que certains vœux exprimés par la Commission de gestion ne relèvent pas des compétences du Conseil communal, mais uniquement de l'exécutif, comme l'engagement d'un apprenti. Les décisions en matière de ressources humaines ne peuvent donc pas faire l'objet d'une demande contraignante de la Commission.

Elle précise que, dans un esprit constructif et collégial, la Municipalité a néanmoins répondu à l'ensemble des vœux formulés. Elle souligne toutefois l'importance de respecter les bases légales afin d'assurer un fonctionnement harmonieux, en suggérant que, pour l'avenir, les points hors compétence soient formulés comme remarques plutôt que comme vœux.

|  |         |
|--|---------|
| Vœu 1, relatif à la température du collège : | Accepté |
| Vœu 2, relatif à la boîte aux lettres :      | Accepté |
| Vœu 3, relatif à l'apprentie :               | Accepté |
| Vœu 4, relatif aux comptes de réserve :      | Accepté |
| Vœu 5, relatif aux portes anti-feux :        | Accepté |
| Vœu 6, relatif aux bancs :                   | Accepté |
| Vœu 7, relatif aux obstacles vers la RC :    | Accepté |

## 7. Corroboration des comptes 2024

8.

| Le conseil communal de Roche  |  |
|---|--|
| Vu  | le préavis N° 42/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2024 ;   |
| Ouï   | le rapport de la commission de gestion ;   |
| Considérant   | que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;  |
| Décide  | <ol style="list-style-type: none"><li>D'approuver le présent rapport de gestion 2024 ;</li><li>D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024, tels que présentés, avec des charges pour un montant de <b>CHF 10'586'001.86</b> et des revenus pour un montant de <b>CHF 10'679'299.62</b> ;</li><li>De valider l'excédent de recettes 2024 de <b>CHF 93'297.76</b> ;</li><li>D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de <b>CHF 1'541'670.81</b> à <b>CHF 1'634'968.57</b> ;</li><li>D'approuver le présent rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.</li></ol> |
| Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité avec une abstention |  |



## **9. Nomination d'une commission pour la modification des statuts de l'ARASAPE**

Sont nommés :

- KOEHLER Stephanie
- AHMEDI Abdulah
- SCHIAVONE Linda
- NAGLOO Gilles
- HEYRAUD Isabelle

## **10. Nomination du bureau du Conseil communal de juillet 2025 à juin 2026**

- a. Présidente  
Madame Line Seewer
- b. 1<sup>er</sup> Vice-président  
Monsieur Gilles Nagloo
- c. 2<sup>e</sup> vice-président  
Monsieur Christian Delacretraz
- d. 2 scrutateurs  
Monsieur Cedric Borloz  
Madame Monica Lumbrici Preite
- e. 2 scrutateurs suppléants  
Monsieur Christoph Keller  
Monsieur Leonid Ruleski

## **11. Nomination de la Commission de gestion + deux suppléants**

- 1) Madame Joana Jantet,
- 2) Monsieur Rafael Buchs,
- 3) Monsieur Roland Guex
- 4) Madame Patrizia Weber
- 5) Monsieur Florian Eccoffey
- 6) Suppléant. Monsieur Tiago Joaquim et Madame Linda Schiavone

## **12. Nomination de la Commission des finances + deux suppléants**

- 1) Monsieur Antonio Cassela
- 2) Madame Stefanie Koehler
- 3) Monsieur Marc Aeberhard
- 4) Monsieur Pascal Mijajlovic
- 5) Madame Lucette Marsoni
- 6) Suppléant. Monsieur Maxime Crisinel et Monsieur Valmir Mustafa



### 13. Communications de la Municipalité

Monsieur Julien Cattin, Municipal, informe que les travaux de la Rotzérane débuteront dès la première semaine des vacances. Ces travaux comprendront notamment l'installation des luminaires, le carrelage, la peinture et la pose de tapisserie dans la salle. Il remercie Monsieur Michel Lohri pour son aide précieuse.

Il précise ensuite que le musée de l'Orgue tiendra son assemblée triennale le 28 juin. À cette occasion, des visites guidées gratuites seront proposées les samedis à 10h30 et à 13h00.

Enfin, il annonce la municipalité organise un cinéma en plein air le 12 septembre, sous réserve de conditions météorologiques favorables. La jeunesse s'occupera de la nourriture et des boissons.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, signale que des dysfonctionnements d'armoires électriques sont à l'origine des problèmes d'éclairage dans certains quartiers (lampadaires allumés de jour et éteints de nuit).

Il informe également que des fissures sur le territoire communal sont en cours de colmatage.

### 14. Divers.

Madame Line Seewer, Présidente, ouvre la parole au Conseil.

Monsieur Jean-Marc Ecuyer, Conseiller, signale une erreur dans le rapport : il ne s'agit pas du captage du Pissot, mais bien du captage de la Tignère.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, informe avoir pris connaissance du projet 2026 des CFF. Il relève avec satisfaction que la cadence sera portée à deux trains par heure en direction de Villeneuve et deux trains par heure en direction d'Aigle, ce qui constitue un progrès considérable par rapport à la situation d'il y a dix ans.

Madame Sophie Robert Nicoud, Conseillère, évoque la récente catastrophe naturelle survenue à Blatten. Elle exprime des inquiétudes quant aux risques liés à l'ancienne carrière située à proximité de Roche et demande si une commission ou un organe officiel surveille régulièrement l'évolution du site et ses éventuels dangers.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, précise qu'il n'existe pas de risque comparable à Roche, la catastrophe de Blatten étant due au permafrost. Il indique qu'une carte officielle des zones de danger a été établie dans le cadre des travaux du PACOM et que le Canton assure la surveillance et l'évaluation des sites concernés.

Monsieur Antonio Cassella, Conseiller, relève que la fontaine de la rue des Salines ne coule plus depuis plus d'un mois.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que le problème est lié à des fissures importantes. Des solutions telles que l'injection de résine ou une intervention sont envisagées, une fontaine qui fuit étant plus problématique qu'une fontaine à sec.

Monsieur Antonio Cassella, Conseiller, suggère que son quartier puisse également bénéficier d'une fontaine en pierre, comme dans d'autres secteurs du village.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, ajoute qu'une fontaine en bois serait plus facile à installer qu'une fontaine en pierre.



Monsieur Olivier Delavy, Conseiller, revient sur l'entretien des routes, en particulier sur la route du Jaquetan à hauteur du SIGE, où subsistent encore des trous.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, précise qu'une machine spécialisée interviendra prochainement pour combler les trous les plus importants. Il ajoute que l'entretien se limite toutefois au territoire de la Commune de Roche et ne s'étend pas à celui de Villeneuve.

Monsieur Eric Portner rappelle que la manifestation Graines de Foot se tiendra le samedi 14 juin et lance un appel à bénévoles, en invitant les intéressés à s'adresser à Monsieur Rémy Roulet, Président. Dans le même cadre, l'Union des sociétés locales recherche un ou une secrétaire - caissier·ère.

Madame Line Seewer, Présidente, clôt les divers en rappelant que le prochain Conseil communal auront lieu les **10 septembre, 8 octobre et 4 décembre 2025**.

Elle cède ensuite la parole à la Secrétaire pour le contre-appel.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h15.

#### CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

  
Présidente

Line Seewer





Secrétaire

Sarah Lambert-Deubelbeiss